

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 9 Février 1849. No. 43.

ÉTRANGER.

GAËTE.—On dit que le Saint-Père daigne persister dans sa première pensée, et qu'il veut aller lui-même répandre sur la France ses paternelles bénédictions, et lui témoigner, combien il a été touché des marques de son filial dévouement. De là, il paraît que Sa Sainteté se rendra dans l'île de Majorque, où l'appelle l'hospitalité royale de l'Espagne, et où un vaste palais, celui des anciens rois d'Aragon, lui offrira, ainsi qu'à la cour pontificale, une résidence temporaire et convenable, dans un pays calme et à portée de l'Italie.

PROTESTATION DU SOUVERAIN PONTIFE CONTRE LA CRÉATION A ROME D'UNE JUNTE DE GOUVERNEMENT.—Élevé par la disposition divine, et d'une manière presque merveilleuse, malgré Notre indignité, au Souverain Pontificat, un de Nos premiers soins fut de travailler à procurer l'union entre les sujets de l'Etat temporel de l'Eglise, de rallier la paix entre les familles, de leur faire du bien de toutes façons, et de rendre l'Etat florissant et paisible autant que cela dépendait de Nous. Mais les bienfaits dont Nous nous sommes efforcé de combler Nos sujets, les institutions les plus larges par lesquelles Nous avons comblé leurs vœux, bien loin, disons-le franchement, d'inspirer la gratitude et la reconnaissance que Nous avions tout droit d'attendre, n'ont valu à Notre cœur que déceptions et amertumes répétées de la part des ingrats dont Notre cœur paternel voudrait voir le nombre diminuer toujours. Maintenant tout le monde sait de quelle manière on a répondu à Nos bienfaits, quel abus on a fait de Nos concessions, comment, en les dénaturant, en travestissant le sens de nos paroles, on a cherché à égarer la multitude de sorte que de ces bienfaits même et de ces institutions certains hommes se sont fait une arme pour les plus violents excès contre Notre autorité souveraine et contre les droits temporels du Saint-Siège. Notre cœur se refuse à rappeler en détail les derniers événements à partir du 15 novembre, jour où un ministre qui avait notre confiance fut cruellement égorgé en plein midi, par la main d'un assassin, qu'appuyant avec une barbarie encore plus grande une troupe de forcenés ennemis de Dieu et des hommes, de l'Eglise et de toute institution politique honnête. Ce premier crime ouvrit la série des crimes commis le jour suivant avec une sacrilège impudence. Ils ont déjà encouru l'exécution de tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans Notre Etat, en Italie, en Europe; ils encoururent l'exécution des autres parties du monde; c'est pourquoi Nous pouvons épargner à Notre cœur l'immense douleur de les raconter ici. Nous avons été contraints de Nous soustraire du lieu où ils furent commis, de ce lieu où la violence Nous empêchait d'y porter remède, réduit que Nous étions à pleurer avec les gens de bien, à déplorer avec eux de si tristes événements et l'impuissance plus affligeante encore de tous actes de justice contre les auteurs de ces crimes abominables. La Providence Nous a conduit dans cette ville de Gaëte où, Nous trouvant dans Notre pleine liberté, Nous avons, contre les violences et attentats susdits, renouvelé solennellement les protestations que Nous avons faites à Rome même, dès le premier moment, en présence des représentants accrédités auprès de Nous, des Cours de l'Europe et des autres nations lointaines. Par le même acte, sans déroger en rien aux institutions par Nous créées, Nous avons eu soin de donner temporairement à nos Etats une représentation gouvernementale légitime, afin que dans la capitale et dans tout l'Etat il fût pourvu au cours régulier et ordinaire des affaires publiques, ainsi qu'à la protection des personnes et des propriétés de Nos sujets. Par Nous a été en outre prorogé la session du Haut-Conseil et du Conseil des Députés, qui récemment avaient été appelés à reprendre leurs séances interrompues. Mais ces déterminations de Notre autorité, loin de faire rentrer dans la voie du devoir les perturbateurs et les auteurs des violences sacrilèges que Nous venons de rappeler, les ont poussés à de plus grands attentats; car, s'arrangeant ces droits de Souveraineté qui n'appartiennent qu'à Nous seuls, ils ont, au moyen des deux Conseils, institué dans la capitale une représentation gouvernementale illégitime, sous le titre de Junte provisoire et suprême d'Etat, ce qu'ils ont publié par acte du 12 de ce mois. Les devoirs de Notre Souveraineté, auxquels Nous ne pouvons manquer, les serments solennels par lesquels Nous avons promis, en présence du Seigneur, de conserver le Patrimoine du Saint-Siège et de le transmettre dans son intégrité à Nos Successeurs, Nous obligent à élever la voix solennellement et à protester devant Dieu à la face de tout l'univers, contre ce grand et sacrilège attentat. C'est pourquoi Nous déclarons nuls, sans force aucune ni valeur légale tous les actes mis au jour par suite des violences qui Nous ont été faites, protestant notamment que cette Junte d'Etat établie à Rome n'est autre chose qu'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que la dite Junte n'a, ni ne peut avoir, en aucune façon, aucune autorité. Sachent donc tous Nos sujets, quel que soit leur rang ou condition, qu'à Rome et dans toute l'étendue de l'Etat pontifical, il n'y a et qu'il ne peut y avoir aucun pouvoir légitime qui n'émane expressément de Nous, que Nous avons, par le "Motu proprio" souverain du 27 novembre, institué une Commission temporaire de gouvernement, et qu'à elle seule appartient, exclusivement le gouvernement de la chose publique pendant Notre absence, et jusqu'à ce que Nous en ayons Nous-même autrement ordonné.

Donné à Gaëte, le 17 déc. 1848. PIUS PP. IX.

ROMA.—Le nouveau ministère est définitivement constitué. En voici la liste officielle:

- M. Muzzarelli, président du conseil, ministre de l'instruction publique et provisoirement chargé du portefeuille des affaires étrangères.
- Carlo Arnellini, ministre de l'intérieur.
- Francesco Galeotti, ministre de la justice.
- Livio Mariani, ministre des finances.
- Pietro Sterbini, ministre du commerce.
- Pompeo di Campello, ministre de la guerre.

NOBLE RÉPONSE.—Dernièrement, plusieurs membres du Cercle populaire se présentèrent chez le cardinal Tosti, préfet de l'hospice Saint-Michel, et que les devoirs de sa charge ont retenu à Rome. Ils venaient le féliciter, dit une correspondance de la *Voix de la Vérité*, de n'avoir pas quitté la ville comme ses collègues. Voici ce que leur répondit le vénérable Cardinal:

"Vous venez me féliciter, Messieurs, parce que je n'ai point fui. Eh bien! sachez que je n'ai pas plus peur de vous tous que ne l'ont mes vénérables collègues, et s'ils ont suivi le Saint-Père, ce n'est que par obéissance et amour, de même que, si je suis resté dans cet établissement, c'est aussi par obéissance et amour pour Sa Sainteté, qui a désiré que je n'abandonne point cet établissement où sont abrités tant d'infortunés, portion très-chère au cœur du Saint-Père parmi tous ses sujets. Du reste, Messieurs, je suis Romain, et vous ne l'êtes point; je resterai sans me laisser épouvanter. Vous pourriez, il est vrai, me frapper aussi d'un coup de poignard; mais en cela que ferez-vous? Vous ne ferez que m'enlever deux ou trois ans d'existence, car je suis un vieillard, j'ai soixante-douze ans, et je ne vivrai guère plus que très-peu d'années."

Les révolutionnaires se sont retirés couverts de confusion.

NAPLES.—Naples semble vouloir passer, outre à l'ultimatum fixé par l'Angleterre et la France, à propos des affaires de la Sicile. Ses préparatifs militaires augmentent dans une proportion considérable et bien supérieure à ses ressources en hommes et en argent.

TURIN.—La chambre des députés de Turin vient d'être dissoute par une ordonnance du 30 décembre. Elle n'était pas assez avancée pour le ministère Gioberti. La nouvelle assemblée devra se réunir le 25 janvier.

LE ROI DE BAVIÈRE.—Le roi de Bavière vient d'adresser au comte de Spaur, son envoyé près la cour pontificale, le rescrit suivant:

"Monsieur l'envoyé comte de Spaur, j'ai lu avec le plus grand intérêt votre rapport du 30 du mois dernier relatif à l'heureuse délivrance de Sa Sainteté le Pape et son arrivée à Gaëte. Ma douleur a été grande lorsque j'ai connu les violences exercées contre le Chef sacré de l'Eglise catholique, par une faction criminelle et oublieuse de tous ses devoirs, ainsi que de la noire ingratitude dont ce même parti a payé les dons et les bienfaits dont l'aveugle comble le cœur si plein d'amour et de bienveillance de Sa Sainteté. Bien que j'aie, comme tout autre fidèle fils de l'Eglise catholique, éprouvé un profond chagrin de la nécessité imposée au Saint-Père de chercher hors de ses Etats sûreté et protection contre des violences nouvelles, ma douleur et mes inquiétudes ont été soulagées par la nouvelle de la délivrance si heureusement accomplie du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et je rends des actions de grâces spéciales à la Providence divine, qui a choisi mon envoyé pour devenir l'instrument de cette délivrance. Par le zèle et la circonspection, aussi bien que par le courageux dévouement avec lequel vous avez, mon cher comte, conduit cette entreprise aussi périlleuse que d'une extrême importance pour notre Saint-Père et pour toute la chrétienté catholique, à la plus heureuse issue, vous avez parfaitement répondu à mes intentions et aux sentiments qui m'animent envers Sa Sainteté; vous avez, on ne peut pas mieux, répondu aux instructions que je vous en ai données, sous la date du mois de mai dernier, pour le cas où vos services pourraient devenir utiles au Saint-Père. C'est donc avec plaisir que je vous exprime à ce sujet mon entière satisfaction, me réservant de vous accorder un témoignage tout particulier de ma grâce et de cette satisfaction, ainsi que des sentiments de bienveillance avec lesquels je suis toujours, etc.

"Nymphembourg, le 16 décembre 1848."

A ce rescrit était jointe la grande croix de l'Ordre du Mérite de Saint-Michel, ainsi que trois cordons de l'Ordre de la Couronne de Bavière, destinés: l'un au Cardinal secrétaire d'Etat Antonelli, et les deux autres à MM. d'Harcourt et Martínez de la Rosa, ambassadeurs de France et d'Espagne; puis la croix de commandeur de Saint-Michel pour M. d'Arnao, secrétaire de la légation d'Espagne.

ESPAGNE.—On lit dans l'*Heraldo*: "Il paraît qu'il se prépare une grande solennité religieuse en l'honneur de Pie IX, aux frais des membres des ordres de la Toison-d'Or, des Dames-Nobles-de-Mario-Louise, de Charles III et d'Isabelle-Catholique. Le jour de la cérémonie, S. M. la reine, comme chef de ces ordres, sortira à pied du palais, en grand costume, suivie de la famille royale, de toutes les dames, ministres, conseillers, grands-chanceliers et chevaliers desdits ordres résidant en ce moment à Madrid. Le cortège, à la tête duquel marcheront le corps diplomatique étranger et une députation de la grandesse d'Espagne, se rendra, par les principales rues de Madrid, à l'église d'Atocha, où le Nonce de Sa Sainteté, Mgr. Brunelli, en présence du Patriarche des Indes, de l'archevêque de Tolède, du commissaire général de Cruzada et de tous les prélats qui, par leur rang élevé, ont droit d'assister à une telle cérémonie, invoquera le Tout-Puissant en faveur de la santé et de la tranquillité du Souverain-Pontife. La cérémonie terminée, Sa Majesté retournera au palais avec le même cortège et y fera une oraison dans sa chapelle royale. On dit que cette cérémonie dépassera en magnificence toutes celles du même genre qui ont eu lieu précédemment à Madrid."

ANGLETERRE.—Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont tenu des meetings importants pour voter des Adresses de sympathie et d'admiration au Pontife que l'ingratitude de ses sujets a forcé de s'éloigner de Rome. A Dublin, dans

une réunion importante, il a été présenté un projet pour rétablir l'aide que contribuait du denier de saint Pierre, afin de venir en aide à Pie IX durant son exil. Des meetings simultanés auront lieu dans toutes les paroisses pour recevoir à cet effet les offrandes des fidèles. Si ce projet se réalise, l'Angleterre catholique ne manquera pas de s'y associer.

LA VOIX DE L'HONNEUR.—Nous ne pouvons cacher l'étonnement que nous cause la lenteur des décisions du gouvernement en ce qui touche la politique de la France dans les affaires d'Italie. Sans doute, nous comprenons les difficultés inhérentes à une situation nouvelle et qu'aggravent encore l'attitude hostile et le mauvais vouloir de l'Assemblée. Sans doute aussi nous n'ignorons pas qu'on envoie des courriers et qu'on prépare des protocoles. Mais nous craignons que le pouvoir ne comprenne pas assez ce que demande la dignité de la France, ce que réclament d'elle les glorieuses traditions de son dévouement envers le Saint-Siège, et les vœux unanimes de trente millions de catholiques. Tandis que l'Espagne et le Portugal, tandis que des nations même non-catholiques prennent de généreuses initiatives, ne saurons-nous pas monter à l'Europe et au monde que le temps est venu pour notre patrie de parler un langage digne de son rang, de son passé et de son honneur!

HESSE-DARMSTADT.—Dans la séance du 15 de la première chambre de Hesse, le baron de Gagen a présenté une motion tendant à prier le gouvernement grand-ducal de s'employer de tout son pouvoir pour que non-seulement un asile, mais une résidence convenable soit offerte en Allemagne au Pape Pie IX et aux Cardinaux, et qu'une invitation dans ce sens soit adressée à ces augustes et hauts personnages. La motion du baron de Gagen est d'autant plus digne d'être remarquée que lui-même est protestant. Cette motion a été renvoyée à une commission.

FRANCE.—DIOCÈSE DE PARIS.—La neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris, a commencé jeudi dernier. Rameau l'affluence des pèlerins a été plus nombreuse, et nous sommes heureux de rendre hommage à la piété de la population, qui n'a pas oublié les bienfaits que cette grande sainte a répandus sur notre capitale.

LE MINISTÈRE EN FRANCE.—S'il faut juger des dispositions du ministère actuel sur les questions religieuses d'après les antécédents parlementaires de ses membres, on peut s'attendre à voir paraître de tels ministres. M. Rullière n'a pas été appelé à montrer ses sentiments à cet égard. Ceux de MM. Passy et Drouin de l'Hay étaient hésitants; et si M. Odilon Barrot, Faucher et Bixio n'ont pas été pendant longtemps les adversaires les moins acharnés de l'Eglise, M. de Malleville, quoique protestant, a toujours été favorable à la liberté religieuse pour tout le monde; M. de Tracy est un des plus honorables vétérans de la liberté d'enseignement, et nous n'avons pas besoin de redire avec quelle générosité M. de Falloux avait accepté à la Chambre des députés la mission de soutenir et de défendre les droits.

FRANCE.—Le Président de la République a reçu le 31 décembre, à deux heures de l'après-midi, Mgr. l'Archevêque, le Chapitre et le clergé de Paris.

DIOCÈSE DE CAMBRAI.—Un retour bien consolant vers l'unité de la loi, continue de se faire remarquer dans le diocèse de Cambrai. 24 abjurations de protestants ont encore eu lieu, dans ce diocèse, pendant l'année 1848, savoir: 10 dans l'arrondissement de Lille, 9 dans l'arrondissement de Cambrai, et 5 dans l'arrondissement de Douai.

SUISSE.—Après onze années d'un schisme provoqué par la majorité protestante du canton de Glaris, un rapprochement vient de s'opérer entre l'évêque de Coire et les autorités de ce canton. Le 21 octobre, le vénérable évêque est venu conférer le sacrement de Confirmation aux habitants catholiques de Nœfels, puis de Glaris. Trois des principaux fonctionnaires du canton ont été délégués avec mission de négocier un accommodement avec Mgr. de Coire, et de rétablir avec lui une parfaite entente sur les points de dissidence qui, pendant un si long temps, avait tenu le pasteur séparé de ses ouailles. L'on assure qu'une convention, à cet égard, est déjà conclue entre les deux parties contendantes, sauf l'approbation du Saint-Siège et la ratification du triple conseil cantonal.

LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.—On sait que les *Mémoires d'outre-tombe*, de M. de Chateaubriand, se publient, dans un journal, par feuilletons détachés. Nous attendrons que cet ouvrage important soit arrivé à sa fin, pour en rendre compte et le juger: nous en parlerons alors, avec toute la justice qui est due au talent supérieur et au caractère de l'écrivain que la France et l'Europe ont pleuré; mais aussi avec toute la fermeté et l'indépendance, qui pourra nous commander la sainteté de la morale chrétienne, quelquefois oubliée par faiblesse, quelquefois sacrifiée aux complaisances de l'art. Il nous coûte de le dire; mais nous ne pouvons, dès aujourd'hui, contenir l'expression de la peine que nous ont fait éprouver plusieurs pages des *Mémoires* si curieux d'ailleurs et si pleins d'intérêts: nous regrettons d'être forcés d'appeler sur ce point la vigilance des pères de familles, afin qu'ils ne laissent point imprudemment cette lecture à la disposition de leurs enfants, dont l'innocence pourrait y subir des dommages. Nous n'accusons ici que le livre et les mots, nous n'accusons pas l'auteur et ses intentions. Qu'importe que la pensée soit honnête et la volonté droite, si la forme ne respecte pas assez ce qui doit toujours être respecté, si elle offre des dangers pour des imaginations tendres et délicates? Dans ce demi-siècle qui va bientôt finir, où si peu de plumes sont restées honnêtes et si peu de vies respectables, nous n'oublierons pas que, si la plume et la vie de M. de Chateaubriand n'ont pas été toujours sans reproche, il y a du moins de grands principes pour lesquels il a toujours noblement combattu, et devant lesquels sa fidélité n'a point fléchi. — *Ami de la Religion de Paris.*

ALLEMAGNE.—L'Union des Catholiques d'Allemagne annonce l'intention de réclamer le rétablissement de l'antique évêché de Hambourg. Jusqu'ici l'administration catholique de cette grande et populeuse ville est dévolue à un vicaire apostolique, sans résidence fixe, auquel est confié le gouvernement des Eglises de l'Allemagne septentrionale,

ainsi que des royaumes du Danemark, de la Suède et de la Norvège.

ALLEMAGNE.—Il était naturel que Robert Blum, le patriarche du rousisme, dont il avait présidé le premier Concile à Leipzig, reçut dans cette ville d'éclatants honneurs funéraires, et que les fureurs de cette secte se manifestassent dans le discours dont le pasteur rougien Rauch était chargé d'honorer sa mémoire. Ce discours peut se résumer en ce seul mot: Vengeance! Voici en peu de mots la péroraison de sa harangue: "Vengeance! je t'appelle sur la tête des meurtriers! Vengeance sur les têtes des moines et des jésuites! Vengeance sur le cadavre vivant (l'empereur Ferdinand)! Vengeance sur tous les ennemis de notre héros assassiné! Vengeance! vengeance! c'est là ma bénédiction." Le dimanche suivant, le même prédicateur se rendit au village de Schönefeld afin d'offrir aux villageois les mêmes explosions de sa fureur. —Ronge, désespérant de se créer une paroisse à Munich, en a disparu, laissant dans cette capitale, pour continuer son œuvre, le nommé Dumbhoff, qui se donne une peine infinie pour se procurer une clientèle. Le relevé fait par la police de tous les membres de cette secte qui célèbrent son prétendu culte dans un cabaret à bière, a prouvé que, dans cette nouvelle *commune*, il ne se trouve qu'une vingtaine d'ex-catholiques; tout le reste se compose de mécréants de toutes sortes de sectes, parmi lesquels l'on compte un assez grand nombre de Juifs. Cela est tout simple, puisque pour être membre de l'Eglise germano-catholique il n'y a pas à faire croire à l'existence de Dieu.

MUNICH.—Un religieux, prêtre et docteur en théologie, Jean-Georges Boniface Huber, avait eu le malheur, au mois d'avril dernier, d'apostasier et de passer à la communion prétendue évangélique. Pénété de repentir, il publia, aujourd'hui, 13 décembre, que, rentré au sein de l'Eglise, il s'efforcera, pendant tout le reste de sa vie, de réparer le scandale qu'il a si malheureusement causé. Il s'y reconnaît d'autant plus étroitement obligé, dit-il, que le Saint-Père, à sa très-humble demande, l'a non-seulement reçu en grâce et rétabli dans sa dignité sacerdotale, mais qu'il l'a même dispensé de ses vœux monastiques.

REXFORT.—Le 10 décembre, il est parti de Munich, sous la conduite de son aumônier, une nouvelle colonie de *Pauvres Sauvés des écoles*, pour se rendre aux Etats-Unis. Cette colonie, composée de cette congrégation compère, de ce moment, vingt-huit âmes, et ce nombre, malgré huit écoles que déjà elles desservent, leur permettra de fonder, en Amérique, une Maison-Mère destinée à fournir à cet utile institut des novices indigènes, et multipliera les Maisons de l'ordre dans les grandes localités, en attendant qu'il devienne possible d'en établir dans toutes les nombreuses colonies de langue allemande.

ECOLE MIXTE.—Le conseil communal de Mayence a décrété, le 14 décembre, que les écoles catholiques de la ville seraient transformées en écoles communales, c'est-à-dire mixtes. Il s'agit principalement, dans cette transformation, de faire passer les fonds scolaires de l'Eglise catholique aux mains des protestants. Les catholiques de Mayence n'ont vu qu'avec indignation cette nouvelle tentative de spoliation entreprise contre leur Eglise, et déjà l'association de Pie IX s'occupe des moyens de faire rapporter ou casser ce décret rendu à la sollicitation des dénégues et des juifs, qui aujourd'hui jouent un grand rôle dans tout ce qui se projette ou s'entreprend contre l'Eglise catholique en Allemagne.

TURQUIE.—Il est dans l'immuable destinée des Eglises schismatiques et de leurs chefs, que l'autorité centrale, dont, ceux-ci se croient les dépositaires, deviennent le jouet, soit des princes temporels, soit de leurs propres troupes. Ainsi, le patriarche arménien de Constantinople vient d'être déposé de son siège, après l'avoir occupé pendant dix-huit mois seulement.

VEN. ZUELA.—Nous avons des nouvelles de Puerto Cabello du 28 décembre. A en croire des bruits, dont il est impossible d'apprécier l'authenticité, la flotte du général Paez aurait éprouvé un grave échec, dans la nuit du 13. Les forces du général Monagas lui auraient enlevé une barque, un brick et une goëlette. Exacte ou non, cette nouvelle a été célébrée le 27 par des réjouissances publiques à Puerto Cabello.

M. l'Éditeur,

Il est dit dans un article du dernier numéro des *Mélanges Religieux*, qu'on a fait la remarque, que c'est le 24 novembre l'an 800 que Charlemagne donna au Pape sa souveraineté temporelle. En faveur de ceux qui aiment à étudier l'histoire et à éclaircir les passages obscurs et difficiles, qu'il me soit permis de dire que c'est bien douteux que ce soit Charlemagne qui donna au Pape sa souveraineté temporelle. En 753 le Pape Etienne III vint en France pour implorer le secours de Pepin contre Astolphe, roi des Lombards, qui s'était emparé de ses Etats. Le Pape fit deux fois ce voyage. Ces Etats appartenant donc déjà au Pape. Qui lui avait donné? On ne le sait pas précisément; mais Constantin-le-Grand en l'an 321 avait donné cette fameuse constitution, première source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permit à l'Eglise d'acquiescer des biens-fonds et aux particuliers la liberté de leur en laisser par testaments; et il est à croire que Constantin en faisant cette loi donna l'exemple, et qu'ensuite ses successeurs, d'autres princes ou seigneurs en auront agi de même, ce qui aura contribué à faire le domaine de St. Pierre dont Astolphe s'était emparé et que Pepin après l'avoir conquis le remit au Pape en 750. Eginhard, auteur contemporain, et Amastase, le bibliothécaire, ne parlent point de donation mais de restitutions, "Finit belli tunc subacta Italia et res Longobardorum regibus crepta Adriano Romano Ecclesie rectori restituta." Eginhard, *vita Carolimagni*. "Pipinus invitante romano pontifice.... et ad reddendum ea quae romanis ecclesie abstulerat (Hastolfus).... ad sanctum Petrum reddidit." Annals 753. 756. Voyez de plus, Anastase bibl. vita Stephani II. et Adriani II. passim. Labbe. Conc. tom. VI. VII. Thomassin, ancien et nouvelle.

discipline tom. III. liv. 1. ch. 29. Orsi, Della origine del dominio de Romani Pontefici. ch. 6. Charlemagne ne pouvait avoir droit de conquête sur les provinces qu'il avait enlevées aux Lombards, ou Rome n'avait jamais appartenu aux Lombards, ce grand prince ne vint donc pas à Rome l'an 800 pour en faire la conquête ni pour la donner au Pape, mais comme il le dit lui-même pour juger en sa qualité de *Patrice des Romains*, et défenseur du St. Siège, les séditions qui avaient attenté à la vie du Pape Léon III. Ce fut cette même année qu'il fut couronné empereur à Rome; tira que lui conféra le Pape pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la religion et en particulier au St. Siège. On ne disconvient point que Charlemagne ajouta plusieurs domaines à ceux que le Pape possédait déjà, mais on ne peut pas conclure de là que ce fut lui qui donna au Pape sa souveraineté temporelle; ainsi ceux qui ont fait la remarque ci-dessus que ce fut le 24 nov. 800 que Charlemagne donna au Pape sa souveraineté ont donc *mal remarqué*. En terminant cette note, j'ajouterai qu'il serait à souhaiter que l'on trouvât de notre temps un Pape ou un Charlemagne pour juger et punir les persécuteurs de Pie IX. *O Utinam!*

B.
Février 1849.
Léon IX prétend que c'est Constantin le Grand qui a donné aux Papes leurs domaines.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 9 FEVRIER 1849.

LA RECIPROCITE.

Comme nos lecteurs le verront aux *Affaires de routine*, la résolution de M. Merritt au sujet de la réciprocité, après avoir triomphé en comité général, a été passée en Chambre, 55 membres votant pour, 12 contre. Vu le peu d'espace que nous avons aujourd'hui, nous ne pourrions sur cette importante question rapporter qu'un seul discours. Ce sera celui de l'hon. M. Hincks que nous traduisons du *Pilot*. "Il y a dans cette discussion, a dit M. Hincks, quelque chose de fort remarquable; je veux parler des vues différentes des quelques adversaires de la résolution proposée par mon honorable ami, le membre pour Lincoln. Parmi ces adversaires, il y a les membres pour Essex, Toronto et Huron (Prince, Sherwood et Cayley) qui se disent favorables au principe de la résolution, et qui cependant se joignent à ceux qui veulent l'empêcher de passer. Il y a encore les protectionnistes, tels que les membres pour Frontenac et Prince Edouard, qui sont opposés entièrement au principe de la résolution, et qui par conséquent ont voté contre elle. Enfin, il y a les honorables membres pour les comtés de Québec, Rouville et Lotbinière, qui se sont déclarés en faveur de la mesure, et qui *seulement* proposent de retrancher certains articles de la résolution, proposition qui, par son adoption, aurait pour effet de détruire la mesure, comme a dû l'entrevoir l'hon. membre pour le comté de Québec, s'il a le moindre intérêt à étudier le sujet. Pour ce qui regarde la première classe d'adversaires, ceux qui se sont exprimés par l'hon. membre pour Toronto, ils se sont opposés à la résolution, en disant qu'il fallait du délai, parce que nous paraîtrions être trop empressés à passer cette mesure, ce qui n'aurait pas un bon effet aux Etats-Unis. Mais il est parfaitement connu des Américains que cette mesure a été d'abord proposée en Canada [écoutez], qu'elle avait été longtemps traitée et défendue par l'hon. membre pour Lincoln [Merritt], qui est allé lui-même à Washington, y a vu les principaux membres du Congrès, et a fait tout en lui pour engager les Américains à introduire eux-mêmes la mesure. Ils doivent donc savoir parfaitement que l'opinion publique en Canada est en faveur de la mesure; mais ce qui est plus encore, c'est que, durant la dernière session du Congrès, on jugea à propos, afin de faire tout en soi pour faire passer le bill qui était alors devant le Congrès, que deux membres du gouvernement, l'hon. procureur-général Est et un autre hon. monsieur qui n'est plus maintenant dans le ministère, se rendissent à Washington pour employer leur influence en faveur de la mesure.

M. Sherwood.—Nous ne connaissons point le but de leur voyage.
M. Hincks.—Il fut fait de fortes représentations aux Américains; après quoi, il doit être évident pour tout le monde qu'il est désirable de montrer aujourd'hui que ces représentations étaient vraiment conformes à l'opinion publique; mais s'il y a quelque délai à passer la mesure ou agir relativement à cette mesure, les Américains concluraient naturellement que les Canadiens ne s'occupent nullement de la mesure, et le résultat serait la défaite du bill dans le sénat. Par rapport à l'amendement proposé par l'hon. membre pour Lotbinière (Laurin), comme je l'ai déjà dit, je crois que plusieurs des hon. membres, qui le supportent, n'ont pas dûment réfléchi à ce sujet. Ils proposent de retrancher de la mesure certains articles, proposition qui acceptée aurait pour effet de renverser complètement la mesure. Car y a-t-il quelqu'un qui, connaissant un peu le caractère de la peuple des Etats-Unis, puisse supposer qu'ils nous permettraient de leur envoyer libres de droits des articles que nous exportons, tandis qu'eux auraient à payer des droits pour leurs articles d'exportation? Les hon. membres travaillent donc par leur amendement à renverser la mesure. Mais je vais plus loin, et je vais nommer les articles que cette proposition absurde veut faire rayer de la résolution. D'abord il y a le beurre.

M. Chauveau.—Pourrais de l'amendement le mot "beurre."
M. Hincks.—Ce que dit l'hon. membre pour le comté de Québec ne fait que prouver ce que j'ai déjà dit, c'est-à-dire que l'hon. membre a accordé son appui à cet amendement sans l'avoir dûment considéré, et même sans savoir ce qu'il contient. (Écoutez écoutez.) Le beurre est un des articles dont les Canadiens exportent une très grande quantité; c'est donc un article dont on doit se hâter d'abolir les droits. Mais la plus grande absurdité dans l'amendement est en ce qui regarde les animaux et la viande fraîche, parce qu'il propose d'admettre libre de droits la viande salée et de conserver les droits sur la viande fraîche; les hon. membres veulent un droit sur la matière première et n'en veulent pas sur la matière première manufacturée! Je ne crains pas de le dire, jamais proposition aussi absurde n'a été faite dans aucun autre pays. (Écoutez, écoutez.) On a plus d'une fois fait allusion à l'intérêt tout particulier qu'à la dis-

trict de Québec relativement à cet article; maintenant, dans le présent système, je vois qu'au port de Beauport, il y a eu durant l'année dernière une importation de neuf cents et de onzes cheveau, mais non pas de viande fraîche; et je le demande aux hon. membres si, en considérant la difficulté d'introduire de la viande fraîche dans la province, ils supposent qu'il y ait aucun danger d'en voir introduire aucune grande quantité par St. Jean et Montréal, admettant même que le droit actuel d'un demi denier par livre ait pour effet de l'exclusion du pays.

M. Chauveau.—Il y a un droit très-lourd sur les animaux vivants.
M. Hincks.—La difficulté d'y conduire les bestiaux est une protection suffisante pour cette partie du pays. Je crois qu'il ne peut rien y avoir de plus clair que la nécessité de mettre fin à toutes restrictions sur ces articles qui sont exportés dans certaines parties de la province et importés dans d'autres. Pendant que la Chambre était en comité sur ce sujet, j'ai lu les articles que l'on veut excepter, et je me suis convaincu que ce sont des articles qu'il est de notre intérêt de recevoir des Etats-Unis. Il est donc de la plus grande importance que nous fassions tous nos efforts pour obtenir cet objet en admettant ces articles libres de droits. L'hon. membre pour Rimouski a fait allusion au montant des droits payés sur ces articles, et moi je trouve que des \$25000 payés sur le grain, \$15000 ont été payés sur le blé d'Inde pour l'usage des distilleries. Les honorables membres croient qu'il est absolument nécessaire de protéger une seule matière, première des manufactures du pays. Je trouve bien peu consistant de crier d'une part qu'il faut encourager ces manufactures, et de l'autre de refuser d'admettre libre de droits la matière première. Je parle maintenant de la manufacture du whiskey, dont nous ne produisons pas en grande quantité la matière première; et nonobstant le sentiment favorable qui pourrait exister pour les intérêts des distilleries, il me semble que si le whiskey doit être bu dans le pays, il vaudrait mieux que ce fût celui manufacturé en Canada que celui préparé de l'autre côté des lignes. Enfin, pour ce qui a rapport à la viande salée, l'article qui peut être le plus affecté par la résolution, l'hon. memb. e qui l'a proposée consentait à admettre cet article libre de droit, en autant que ça regarde les intérêts du commerce de bois; et il est certainement très désirable de soulager autant que possible le commerce de bois, et d'admettre des Etats-Unis cet article libre de droits, quelque chose que fût sur ce point la confédération Américaine. Mais comment l'hon. membre peut-il, avec la moindre consistance, proposer l'imposition d'un droit sur les animaux vivants, la matière brute?—Plusieurs autres honorables membres parlèrent successivement, et finalement la résolution a passé comme il est dit plus haut.

Le *Canadien* de Québec continue sa guerre de rivalités, de jalousies et d'opposition systématique relativement à toute la partie du pays qui n'est pas le district de Québec, et à tous les Canadiens qui soutiennent le ministère du jour. Son grand cheval de bataille dans le moment est la réponse négative donnée par le ministère au sujet d'améliorations dans le district de Québec. Mais le *Canadien* ne dit pas que si le ministère refuse les améliorations au district de Québec, il en refuse aussi au reste du pays. Il ne dit pas que la raison de ce refus, c'est le mauvais état des finances de la province. Grâce aux administrations des Tories que M. Papineau aime tant aujourd'hui, la province s'est trouvée engagée à de forts montants pour la confection de grands travaux dans le pays. Or, les revenus annuels ne suffisant pas, le gouvernement actuel, pour soutenir le crédit de la province, a dû faire une émission de débetures. Le *Canadien* ne dit pas non plus que grâce à la dépression dans les affaires commerciales, les revenus de cette année se trouvent bien moindres que ceux des précédentes années. Et pourquoi crie-t-il tout cela? C'est que ses lecteurs verraient alors que le *Canadien* crie à tort et à travers; qu'il oppose le ministère pour des riens, et qu'il lui fait un crime de ne pas accorder des améliorations au district de Québec, tandis qu'il devrait le louer de ne pas se jeter tête baissée dans de folles entreprises, dont il ne saurait calculer toutes les dépenses, et de ne pas mettre la province hors d'état de faire face à ses engagements. Le *Journal de Québec* et l'*Ami de la Religion* ont mieux compris leur mise en; et le regret que l'éta financier de la province ne permette pas de faire des améliorations dans le district de Québec, mais ils n'en font pas un crime au ministère. Loin de là, il le loue de sa prudence et condamne le *Canadien* dans sa petite guerre de partisans. D'ailleurs il suffit d'entendre sur ce sujet les paroles des ministres. M. Hincks disait en effet mardi dernier: "Je demanderai à l'hon. membre pour le comté de Québec comment il peut croire qu'en ce moment le gouvernement puisse entreprendre une mesure bien dispendieuse, tandis qu'il a été forcé d'en venir à la pénible nécessité d'émettre des débetures. Je réponds que pour le moment le gouvernement est dans l'impossibilité de faire de semblables entreprises; mais que ce n'est nullement dans l'intention de négliger le moindre des intérêts de la ville et du district de Québec." Ce qui précède suffit, nous pensons pour faire voir la *bonne foi, la liberté et le patriotisme du Canadien!*

Sur une interpellation de M. Holmes, le ministère a dit que le gouvernement impérial avait donné à son ambassadeur à Washington des ordres de faire tout ce qui serait nécessaire pour empêcher de jeter un pont sur le lac Champlain, et qu'avant de le construire, il serait nécessaire d'obtenir le consentement du Vermont et de l'état de New-York; et ensuite celui du gouvernement fédéral. M. Holmes a ajouté, dit le *Pilot*, qu'un bon nombre de citoyens croient qu'ils pouvaient obtenir de suite l'argent nécessaire pour commencer un canal du St. Laurent au lac; qu'ils voulaient même obtenir un acte pour les autoriser à le faire, mais que, si ce pont était bâti, ce serait un grand obstacle à leur dessein.

Mardi, M. Latérière a fait motion de présenter une adresse à S. E. demandant une exploration au sujet de mines de charbon et de fer qu'on dit avoir été découvertes à la Baie St. Paul. M. Baldwin ne voulait pas promettre que le gouvernement ferait faire des fouilles pour le charbon; mais il consentait à envoyer le géologue provincial sur les lieux, afin de les examiner. D'ici à ce que cette exploration ait eu lieu, l'hon. membre pensait qu'il ne serait pas convenable d'engager le gouvernement à faire des frais de fouilles.—La motion a été perdue.

Hier, l'hon. Malcolm Cameron a introduit un "bill pour la construction de glissoires." M. Scott de Deux-Montagnes en a introduit un "pour amender l'acte des chemins de Montréal." l'hon. M. Boulton un troisième "pour limiter les sessions générales de la paix;" et l'hon. M. Badgley un quatrième "pour amender l'acte relatif à la pratique de la loi;" un cinquième "pour incorporer l'église presbytérienne du Canada;" et un sixième "pour incorporer l'association de discipline des prisonniers de Montréal." M. De Sales La Terrière en a

aussi introduit un "pour former une seconde division municipale dans le comté de Saguenay."

La séance d'hier a duré, comme celle de mercredi, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir. Elle a été consacrée en grande partie aux affaires de routine, et aux motions demandant la production de certains documents, que le ministère a consenti à produire. Après quoi, le rapport du comité général sur les subsides a été reçu par la Chambre, qui s'en occupera de nouveau au commencement de la semaine prochaine. A quatre heures, l'affaire de M. Vausittart est revenue sur le tapis, et a occupé la Chambre le reste de la séance.

M. Latérière doit faire lundi ou mardi prochain une question au Ministère au sujet des Sauvages Montagnais, et sur les sujets suivants:

"Si c'est en outre l'intention du gouvernement de pouvoir, dans la présente session, soit par un vote d'argent ou par un équivalent en terres publiques, convertibles en argent, aux moyens d'ouvrir les chemins impérialment nécessaires sur la rive nord du fleuve St. Laurent et dans l'intérieur du Saguenay, afin d'encourager la colonisation de cette importante partie du pays et faciliter ainsi ses rapports avec les vieux établissements et l'ancienne capitale?"

"D'abord, à l'érection d'un pont sur la rivière du Gouffre—à l'amélioration de la route du Cap aux Corbeaux—à l'ouverture du chemin qui a été tracé depuis Ste. Agnès à la Malbaie jusqu'à la Baie des Ha! Ha!—à l'ouverture d'un chemin depuis Chicoutimi jusqu'à Chicoutimi, à l'ouverture d'un chemin depuis Chicoutimi jusqu'au lac St. Jean,—à l'ouverture d'un autre chemin depuis la Pointe au Percil, Mount Murray, jusqu'à Tadoussac, enfin de Tadoussac jusqu'à Potoué?"

"Aussi, à l'érection de quais ou débarcadères tant sur les rives nord que sud du fleuve, en bas de Québec, là où les commissaires des travaux publics jugeront le plus expédient d'en ordonner la construction, d'après les rapports et plans qui leur ont été faits par les officiers chargés d'explorer ces rives pour encourager la navigation par la vapeur?"

Nos concitoyens de Québec ont maintenant un pont de glace magnifique, sur lequel, dit-on, ils se donnent le plaisir de courses en chaloupes et en voitures. Mais quelque chose qui fait un triste pendant à ce délassément, c'est qu'il paraît que les élections municipales y ont été turbulentes, qu'il y a eu des rixes sanglantes et que les troupes ont dû sortir. Nous conseillons à nos concitoyens de Québec d'imiter Montréal dans tout ce qu'il fait de bon; mais nous lui devons en même temps qu'il voudrait autant lui laisser le triste privilège des élections sanglantes. Les MM. élus sont: M. M. Hall, Murray, Guay, Boxer, Maguire et Belleau.

La première livraison du 3e volume du *Répertoire National*, dont nous avons accusé réception dans notre dernière feuille, contient 64 pages. Nous y remarquons la tragédie intitulée "Le jeune Latour," œuvre de A. Gérius-Lajoie, écriv. avocat. M. Lajoie composa cette tragédie, et fut pendant qu'il était encore au collège de Nicolet. Nos lecteurs se souviennent des éloges que la presse donna dans le temps à ce beau travail d'un compatriote; il serait donc inutile pour nous d'y rien ajouter, nous ne pourrions que répéter les louanges de nos confrères. Nous ne ferons que regretter que M. Lajoie ait dû négliger depuis quelques années son talent pour la poésie, et exprimer l'espérance qu'il puisse de nouveau se livrer assidûment au culte des muses, comme disent les poètes, et enrichir notre littérature nationale de quelques nouvelles productions dont "le jeune Latour" est déjà un beau spécimen.

F. X. Beaudry, accusé de viol, vient de subir son procès à Montréal et a été trouvé coupable; il est en prison en attendant son jugement.

M. L. Bétournay, étudiant en droit, vient d'être admis à pratiquer au barreau.

Le *Pilot* dit que c'est le 25 courant que le procès contre MM. Higman et Donoghue du *Pilot* aura lieu devant un jury spécial.

La Chambre d'Assemblée a aujourd'hui devant elle 40 ordres du jour; elle ne disposera que des deux premiers.

M. Ferguson a été hier déclaré durement élu en place de M. Webster pour le comté de Waterloo. L'hon. membre a en conséquence pris son siège; c'est un réformiste.

Avec l'avant-dernier numéro du *Courrier des Etats-Unis*, nous avons reçu le portrait de CHARLES-LOUIS-NAPOLEON BONAAPARTE, né le 20 avril 1808, président de la république française. M. Bonaparte porte la moustache et l'impériale. Il paraît avoir les yeux fort petits, et n'a d'ailleurs rien de remarquable.

Une correspondance au sujet de Pusué nous est parvenue; nous en parlerons mardi.

Résolutions qui seront proposées par M. le Procureur Général Lafontaine le 10 février, 1849.

1. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, qu'il devrait être accordé à chaque membre de l'Assemblée législative, pendant la présente session et les sessions suivantes, une indemnité de pour chaque jour où il aura assisté à la session, et par mille, pour frais de transport, de la place où il réside au lieu où se tiendra la session.

2. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que la somme due à chaque membre à la clôture de la session devrait lui être payée par le greffier de l'Assemblée législative, ou par le dit membre signant une déclaration qui sera conservée par le dit greffier, indiquant le nombre de jours qu'il a assisté durant la session, le nombre de milles pour lesquels il a droit à une allocation, et le montant de l'indemnité qui lui revient; et que chaque jour où le membre aura assisté à une séance de l'Assemblée législative, ou d'un comité, ou chaque jour de la session où il n'y aura pas eu de séance de l'Assemblée législative, ou à laquelle il n'aura pu assister par cause de maladie, pourvu dans l'un et l'autre cas, qu'il se soit trouvé dans le lieu même où se tient la session, devrait être considéré comme un jour où le dit membre était présent à la session.

3. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que le maximum du temps pour lequel un membre de l'Assemblée législative aura droit de réclamer l'allocation pour sa présence en parlement pendant une session, ne devrait pas excéder quatre-vingt-dix jours, quand bien même la dite session durerait plus de 90 jours.

4. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, qu'il soit accordé à sa majesté, à même les deniers non affectés du fonds consolidé des revenus de cette province, une somme annuelle pour mettre sa majesté en mesure d'avancer au greffier de l'Assemblée législative de cette province telle somme qui sera requise pour payer l'estimation du montant auquel devra s'élever l'indemnité sessionnelle, conformément aux résolutions ci-dessus.

5. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que le greffier de l'Assemblée législative de cette province devrait être tenu de rendre compte des deniers qu'il recevra à cet effet, de la même manière dont il est tenu de rendre compte des deniers qui lui sont avancés pour payer les dépenses contingentes de l'Assemblée législative; et qu'il devrait être autorisé à en employer le surplus au paiement des dites dépenses contingentes, et à combler tout déficit qui pourrait survenir dans l'estimation du montant destiné à faire face aux dépenses de l'indemnité des membres, à même les deniers placés entre ses mains pour payer les dites dépenses contingentes.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, VENDREDI, 2 FEVRIER.—M. l'orateur met devant la chambre, les comptes de la maison de la Trinité de Québec, pour 1848, et le rapport de syndic du pensionnat des amis pour 1848; Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table, Pétitions reçues et lues; De Xavier Maloche et autres, de la paroisse de St. Thimothee de Beauharnais, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées par le fait des hommes qui travaillaient au canal Beauharnais; Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnais, demandant la révocation de l'acte du conseil municipal et l'établissement de municipalités de paroisses ou de townships ou l'union des townships et des paroisses; Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnais, demandant une aide pour construire un chemin depuis le village de Huntingdon jusqu'au lac St. François; Des dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, demandant le pouvoir de disposer d'une partie de leurs biens; De Amable Archambault et autres, de l'Assomption, demandant l'autorisation de bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption; De J. C. Faribault et autres, des comtés de Leinster et Berthier, demandant une aide pour rendre la rivière de l'Assomption navigable; De L. Z. Nolin et autres, du village et de la paroisse de l'Assomption, demandant que A. Archambault et autres ne soient pas autorisés à bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption; De Joseph C. Béanger et autres, de St. Anselme, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière de l'Assomption, dans la paroisse de St. Anselme; De Charles H. Lasseraye, de la cité de Montréal, demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des Trois-Rivières, lui soit payée; De Madame Ellenor Teed, de la cité de Québec, se plaignant de l'injustice commise envers son feu mari, en l'emprisonnant sous soupçon de trahison dans l'année 1878, ce qui a abrégé sa vie, et demandant justice; Du Révérend Alexander Mathison, D. D., et autres membres de l'église presbytérienne en Canada, en connexion avec l'église établie d'Ecosse, demandant qu'il soit passé un acte qui leur donne des pouvoirs collectifs pour administrer les affaires temporelles de la dite église; De la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une aide pour le soutien de la dite Institution; De la Sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, Sœurs de Charité, demandant à être incorporées; Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une allocation pour les enfants trouvés, (les Sœurs de charité de l'hôpital-général); Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une aide pour rembourser les frais de bâtisses et autres dépenses du petit séminaire de Ste. Thérèse; De la société d'éducation de Québec, demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite société; Des directrices de l'association charitable des dames catholiques de Québec, demandant une aide pour le soutien de la dite institution; De l'hon. William Welser et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie du gaz de Québec"; De Thomas Bouke et autres, du district de Québec, demandant un acte pour l'inspection du poisson et de l'huile provenant des pêcheries anglaises; De Joseph Légaré et autres, de la cité de Québec, demandant que l'intérêt payable au gouvernement sur les débetures du feu de Québec, leur soit remis en plein; De E. Dalaire, Err., et autres, de la rive sud du St. Laurent, dans le voisinage de Québec, demandant que le Cul-de-Sac ne soit pas changé en mar-hé; De H. Gowan, écrivain, et autres, de Québec, demandant que le chemin de Charlesbourg soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de Québec; De W. K. McCord, écrivain, et autres, de la cité de Québec, demandant un remède à certains griefs qui ont rapport à la corporation de Québec; Du Rév. John Cook, D. D., et autres, ministres luthériens, et syndics de l'église St. André, dans la cité de Québec, demandant une aide en faveur de l'école qui est attachée à la dite église; De Mademoiselle Eliza Taylor, secrétaire, et au nom du comité des dames qui contiennent les affaires de l'asile des orphelins protestantes de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution; Du Révérend George Mackie, D. D., président, et autres, du comité d'administration de l'école nationale à Québec, demandant une aide en faveur de la dite école; De Lady Stuart et autres, dames du comité de l'école des petits enfants à Québec, demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution; De la société littéraire et historique de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution; De la société littéraire et historique de Québec, demandant que sa charte soit amendée en établissant que le quorum nécessaire pour la transaction des affaires soit de trois membres; De Z. Williams et autres, de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour établir un meilleur système pour arrimer les cargaisons de bois de construction dans les vaisseaux; Du Rév. Alexander Mathison, D. D., et autres, au nom de la congrégation de l'église St. André, dans la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "Les ministres et syndics de l'église St. André, Montréal"; De Joseph Bistodeau et autres, du village de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte pour incorporer le dit village comme municipalité distincte et séparée; Du Rév. A. Théberge, de Terrebonne, demandant une aide pour le collège Masson de Terrebonne.—Pétitions renvoyées à des comités: De Joseph C. Béanger et autres, de St. Anselme, de la congrégation de l'église St. André, Montréal,—et de Louis Legendre et autres, de St. Louis de Lotbinière.—Sur motion de M. Chauveau, deux membres sont ajoutés au comité d'enquête sur l'émigration nommé hier.—M. Holmes

introduit un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine et pour d'autres fins, seconde lecture lundi prochain; Et aussi un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy; seconde lecture, lundi prochain; M. Jobin présente les trois bills suivants; seconde lecture, jeudi prochain; Bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, district de Montréal, pour les fins de l'éducation; Bill pour incorporer l'Académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal; Bill pour autoriser Louis Comte à recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de St. Édouard, dans le district de Montréal; L'Hon. M. Hincks présente un état des émissions mensuelles des billets de banque, indiquant le montant de la taxe prélevée sur ces billets, depuis qu'ils sont imposés; Aussi un état de la quantité de bois de construction exporté par mer du district de Québec, La chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris la harangue de Son Excellence, en considération; L'Hon. M. Hincks propose que des subsides soient accordés à sa majesté, et la motion est renvoyée à un comité pour mardi prochain.—Le Bill pour l'érection des Townships est lu une seconde fois et grossoyé.—Le Bill du traité des revenus est lu une seconde fois et envoyé à un comité pour mardi prochain.—La chambre se forme en comité sur l'échange de certains articles avec les Etats-Unis sur un pied de réciprocité, et passe une résolution dont il sera fait rapport mardi prochain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LUNDI, 5 FÉVRIER.—Un bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies à fonds social pour l'exploitation des manufactures des mines, et pour d'autres fins mécaniques et chimiques," est lu par le conseil législatif et la pour la première fois.—Vingt-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.—Un bill grossoyé pour confirmer l'érection de certains townships et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships est lu pour la troisième fois et passé.—Les pétitions suivantes sont reçues et lues: Du très-rév. John Macdonald, vicaire-général du diocèse de Kingston, et autres, le clergé, les magistrats et autres, du district de l'Est, demandant un changement de jour pour la parade de la milice dans le Haut-Canada; Du bureau de l'Instruction royale pour la diffusion des connaissances (en leur capacité de visiteurs de l'université du collège McGill) et gouverneurs de la dite université, demandant une allocation en faveur de la dite université et pour y introduire certaines améliorations; De l'Hon. J. R. Roband, juge en chef du district de Montréal, et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association de discipline de la prison de Montréal." De Andrew Smith et autres, du district de Brock, demandant une aide pour construire une ligne principale de chemin de fer entre Québec et Montréal, de la jusque à Kingston, Toronto et Hamilton, et de là jusqu'au port de Sarnia et Windsor, à la frontière occidentale de la province; De Antoine Talbot, de la paroisse de Berthier, comté de Bellechasse, demandant que l'on protège contre le vol et la violence les personnes qui exploitent les pêcheries sur les côtes du Labrador; De W. H. Fowler, écuier, et autres, de Durham, et autres townships dans le comté de Drummond et de Melbourn, et autres townships dans le comté de Sherbrooke, demandant que les dits townships forment un nouveau comté qui sera appelé comté de Richmond, avec le village de Richmond comme chef-lieu; Du révérend C. LaRoche et autres, de St. Jean d'Estérel, comté de Chambly, demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans le dit village; Du révérend J. C. Léonard, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour incorporer "la Communauté des révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie;" De James Motz, écuier, de la cité de Québec, avocat, demandant la passation d'un acte pour lui assurer la jouissance du pont dont il est le propriétaire sur la rivière Etchemin, et qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a endurées par suite de l'interprétation vicieuse de l'acte qui lui a accordé le privilège de construire le dit pont;—De Pierre Cartier et autres, de St. François du Lac St. Pierre, demandant que certaines procédures adoptées pour compléter la construction de l'église de ladite paroisse soient légalisées; De Thomas Cantwell et autres, de la paroisse St. Jean Baptiste, comté de Beauharnois demandant que l'acte S. vic., chap. 40, établissant les municipalités de paroisses et de townships, soit remis en vigueur, et demandant certains amendements à l'acte des écoles élémentaires; De Jas. Ducau et autres, de la seigneurie de Beauharnois, demandant certaines facilités pour avoir et obtenir les titres des concessions et des mutations de terre dans la dit seigneurie; De B. Manneville et autres, de St. Jean des Châtillons et autres paroisses, demandant une aide pour améliorer le chemin depuis le moulin de la paroisse de Gerville jusqu'à la paroisse de St. Jean des Châtillons; De Jeffrey Hale, Eccl., et autres, président et membres de la société des écoles britanniques et canadiennes de Québec, demandant l'allocation ordinaire pour la dite société; Du Maire et des Conseillers de la cité de Québec, demandant des amendements aux ordonnances qui incorporent la dite cité; De la banque de Montréal, demandant que le temps accordé pour augmenter son capital soit prolongé; De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à étendre et prolonger le dit chemin de fer, et demandant à être incorporée sous le nom de "la compagnie de chemin de fer de la grande jonction du St. Laurent et des Outaouais;" De Olivier Grace, de la ville de Lewiston, dans l'état de New-York, l'un des états unis d'Amérique, écuier, demandant la passation d'un acte pour lever l'inalétabilité et l'incapacité qui pèsent sur lui par suite de l'excès de haute trahison qui fut portée contre lui en 1819; De Charles James Stuart, de la cité de Québec, Eccl., demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat, procureur, solliciteur et procureur, [procureur] dans le Bas-Canada, à la discrétion des juges devant lesquels il pourra être examiné suivant la loi; De la Société Provinciale d'Agriculture du Canada Ouest, demandant une aide; De la Société Provinciale d'Agriculture du Canada Ouest, demandant l'adoption de mesures propres à faire admettre les produits et animaux vivants du Canada libres de droits dans les ports des Etats-Unis.—L'Hon. M. Price présente un état des communications de tenure effectuées dans les seigneuries de Québec, dans la seigneurie de Lauzon et dans les seigneuries des jésuites, dans le district de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pendant l'année 1848. Sur motion de M. Latorrière, la pétition de Antoine Talbot, reçue ce jour, est renvoyée à un comité spécial, avec instruction de s'enquérir des abus et actes de violence commis sur les divers points de la côte de Labrador, par des pêcheurs étrangers qui viennent pêcher et faire sécher leur poisson sur la dite côte, et aussi des dommages qui peuvent être causés à la province dans l'exploitation de ces pêcheries, faite de garçons des côtes pour protéger les sujets de sa majesté qui y ont des établissements de pêche.

DE L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS EN CANADA.

M. le Rédacteur, Les Melanges Religieux, du 20 et 27 novembre 1846, attirèrent l'attention du public et des législateurs, en particulier, sur ces infortunés membres de la grande famille humaine, les sourds-muets. Les circonstances, j'aime à le croire, n'ont pas permis à notre législature d'exécuter ses desirs philanthropiques, concernant les infortunés en question. On veut faire les choses en grand, et à grands frais, par conséquent. Voilà pourquoi sans doute, on diffère d'entamer une mesure quelconque. Autrement, l'apathie apparente dans laquelle on persiste, en Canada, au sujet d'une classe malheureusement si nombreuse des enfants de la patrie, contrasterait étrangement avec l'intérêt si vif que l'on porte aux sourds-muets en Europe et aux Etats-Unis. Depuis que la législature a cessé, il y a treize ans, d'encourager l'école de sourds-muets, qui durant quelques années, avait été si bien tenue par un habile professeur, M. R. McDonald, il semble que toute sympathie soit engourdie, morte. Et pourtant, d'après le dernier recensement, le nombre des sourds-muets est estimé à 700 pour le Bas-Canada, et à environ 400 pour le Haut. Voilà donc 1,100 de nos frères privés, sans compensation, de deux des dons les plus précieux que le Créateur ait faits à sa création. Et nous, qui prétendons avoir des entrailles pour toutes les infortunées; nous qui nous intitulons si complaisamment des philanthropes; dans un temps où tous se targuent de mieux comprendre les devoirs de la fraternité, nous n'aurions pas un mot de commisération à faire entendre sur leur malheureux sort! Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Puisqu'il s'agit d'amender le bill d'éducation, espérons qu'il s'élevra dans nos chambres des voix amies, qui réveilleront les sympathies éteintes, et qui feront entendre enfin une réclamation. Nous avons tant de motifs de ne pas traiter avec indifférence une classe de nos concitoyens qui a été trop longtemps laissée dans une sorte d'impitoyable oubli! Espérons qu'il sera pourvu d'une manière quelconque à un commencement d'Instruction pour les sourds-muets. Il n'est pas nécessaire de viser à la perfection dès l'abord. Une multitude de grandes œuvres n'ont eu que de faibles commencements.

Ici, une suggestion bien naturelle se présente sous ma plume: je la livrerai à la considération de qui de droit. Il n'est pas possible de songer, de longtemps peut-être, à la fondation d'une grande et dispendieuse institution de sourds-muets. Hé bien, ne pourrait-on pas faire, en attendant, un modique octroi annuel à une école que vient d'ériger, dans notre ville, un jeune membre du clergé? On s'en souvient; tous les journaux applaudirent, lorsque, il y a quelques mois, le Rév. M. Iréné Lagorce, abandonna son bénéfice pour se dévouer à l'Instruction de ceux de ses concitoyens qui se trouvent privés des inappréciables dons de l'ouïe et de la parole. Le sentiment qui porta ce monsieur à cette démarche, ne fut pas seulement de la vaine philanthropie; ce fut un sentiment de charité, et par suite, de dévouement. M. Lagorce laissa sa cure sans compter pour lui-même sur d'autres fonds que ceux de la Providence. Et, de fait, depuis qu'il a ouvert son institution, il n'a vécu que d'aumônes et du travail de ses adjoints. Déjà six sourds-muets ont commencé à recevoir de lui le pain de l'intelligence. Dans quelques mois, nos citoyens pourront juger par leurs yeux de l'importance des services qu'il se prépare à rendre à ses infortunés élèves.

Mais, M. Lagorce qui a montré une si belle sympathie, resterait-il lui-même sans sympathies? Peut-il faire plus que de dévouer sa santé, son temps, ses travaux pour sa belle œuvre; et cela, sans demander de récompense pour lui-même? Ne convient-il pas que la législature, qui veut que tout le monde participe à l'éducation, pourvoie aux dépenses des sourds-muets appartenant à des familles pauvres, qui ne manqueraient pas de fréquenter son institution, si ce moyen leur en était fourni? Par cette mesure, ces enfants recevraient gratuitement un commencement d'Instruction; et plus tard, rien n'empêcherait notre législature de pourvoir à plus grands frais à l'éducation des sourds-muets. J'ose prendre la liberté d'attirer, sur ce sujet, l'attention de nos hommes d'état, de nos législateurs et de M. le surintendant de l'éducation. Un autre jour, j'insisterai sur les raisons pressantes de donner l'éducation aux sourds-muets, tirées de leur état moral.—M. les éditeurs de journaux de Montréal, sont priés de reproduire ma communication, s'ils la jugent opportune.

PHILANTROPE. 5 février, 1849.

LA TEMPERANCE.

M. l'Éditeur, Je me hâte de vous annoncer, qu'à la suite des éloquentes et persuasives prédications de M. l'abbé Chiniquy, dans la paroisse de St. Martin, pas moins de 238 personnes de cette paroisse ont embrassé la tempérance totale, en renonçant par là, pour toujours, à l'usage des boissons enivrantes. Pendant trois jours l'église a été complètement remplie d'une foule immense de fidèles, tons avides d'entendre l'apôtre de la tempérance en Canada, suscitait un milieu de nous, par la divine Providence, pour régénérer notre pays, et pour effacer du front de mes compatriotes la tache honteuse de l'ivrognerie qui a fait jusqu'à ce jour tant de ravages parmi nous. Et pour me servir des paroles de cet apôtre; c'est en pratiquant la tempérance et l'abstinence complète aux liqueurs enivrantes, que ce beau pays, le Canada, deviendra prospère; et c'est avec la tempérance et l'éducation que nous deviendrons forts et unis et capables de lutter en science et en industrie avec les nations civilisées. Quelle reconnaissance nous, Canadiens tempérants, ne devons nous pas avoir envers ce zélé compatriote, M. Chiniquy, qui a laissé une superbe encre, biens, fortune, parents, amis, pour parcourir toutes les paroisses de ce vaste diocèse, à l'effet d'établir parmi nous? la belle et sainte œuvre de la tempérance. Cette reconnaissance sera celle-ci: M. Chiniquy, est l'apôtre de la tempérance parmi surtout la population canadienne; par conséquent il est son père, son ami le plus intime. Il a abandonné les revenus immenses que lui donnait la belle encre de Kamouraska, pour venir arracher ses compatriotes canadiens au vice infâme de l'ivrognerie; il est aujourd'hui sans revenus; oh bien! nous associés de la tempérance, payons un tribut annuel à ce père, cet ami; un moyen de quelques deniers fournis par chaque associé de la tempérance, nous formeront une somme assez considérable, que nous déposerons

rons entre les mains de cet apôtre rempli de zèle qui ne pourra pas manquer, j'en suis sûr, d'en faire un noble et saint usage. Nous savons bien que M. Chiniquy ne demande rien; mais nous devons savoir aussi qu'il est sans ressources, et qu'il n'y en a pas de plus obligés de le soutenir que nous, associés de la tempérance, à lui étant redevables de l'épargne de sommes considérables, que la plupart d'entre nous versons chaque année dans le comptoir d'avidés aubergistes. Avec la tempérance, nous serons généreux; généreux pour payer le petit tribut, généreux pour l'éducation. UN CANADIEN. St. M., 7 février 1849.

LA VILLE DE BALTIMORE.

(Extrait d'une lettre particulière au Rédacteur des M. R.) Baltimore, 5 janvier 1849.

Mon cher Monsieur, Au moment où j'allais sceller ma correspondance, je reçois votre journal contenant ma seconde communication et vos remarques éditoriales. Je vous suis bien obligé pour les réflexions que vous y faites sur mon compte; elles me paraissent bienveillantes, bien que contraires à mes opinions.... Vous me demandez des détails sur Baltimore, que j'habite depuis plusieurs jours; j'aurais en effet traité ce sujet-là plus longuement, si ma lettre n'était pas déjà si longue; j'aurais pu vous dire aussi comment on célèbre Noël et le jour de l'an dans cette ville. Je vous aurais dit que le tintamarre que l'on fait dans les rues pendant les nuits et une partie du jour de Noël, est étourdissant et très-désagréable pour un étranger d'humour paisible. Tous les jeunes gens, demi hommes, demi enfants, ne reposent pas pendant ces nuits; ils parcourent les rues en chantant, criant, déchargeant des pétards, des pistolets, des fusils même. Rappelez-vous le tapage que l'on fait au collège dans les moments de plus grande joie, et vous aurez une bien faible idée de ce qui se passe, dans les rues de Baltimore, pendant la nuit de Noël. Tout le peuple est dans la jubilation, et les enfants la manifestent d'une manière extravagante, et pour votre satisfaction, vous ajouterez à la république! Au jour de l'an, c'est tout le contraire; il ne se fait aucune manifestation; ici cette fête n'exige rien des parents et des amis, pas même une visite. Bien que j'aime la république et le peuple américain, n'allez pas croire que j'aie partagé cette indifférence. Oh non! j'aurais tout le Canada dans la tête ce jour-là; je vous souhailais toutes sortes de biens, et par dessus tout l'union! C'est peut-être trop vite; mais qu'importe, les souhaits et les prières ne font pas de mal. J'aurais voulu vous donner une idée du site de la ville de Baltimore qui est environnée de collines, de manière qu'elle semble placée dans un bas-fond, bien que le centre en soit sur un écueil de beau sable. L'apparence de la ville n'est pas extrêmement belle, ni ses édifices bien somptueux; presque tous sont en briques. Ce qu'il y a de plus remarquable est le monument dédié à Washington par les habitants du Maryland, énorme colonne de marbre surmontée de la statue du grand libérateur des Etats. Cette colonne est située, vers le nord de la cité, sur la partie la plus élevée. Plus au centre se trouve un autre monument, très-remarquable aussi, appelé *Battle monument*; il porte tous les noms des hommes qui se sont distingués dans la guerre de l'indépendance. *Green Mountain*, au nord de la cité, est un endroit d'une beauté peu ordinaire; c'est de ce côté que l'on dirige ses pas, lorsqu'on est fatigué de la ville, qu'on veut respirer le bon air de la campagne, et jouir d'un beau coup d'œil. A l'est sont le bassin de la Potapoco, et un monticule, de dessous lequel l'aïeul embrasse toute l'étendue de la cité, qui paraît être située au pied. C'est de là que l'on voit une activité qui plaît et qui annonce l'abondance. Ce bassin est toujours couvert d'une forêt de mats presque impénétrable, et il y en a continuellement qui se croisent dans l'entrée de ce bassin vers la Chesapeake, par où viennent tous les vaisseaux étrangers. La population de Baltimore est de plus de 150,000 âmes, me dit-on. Elle est industrielle et commerçante. Il y a plusieurs établissements manufacturiers que je n'ai pas eu le temps de visiter encore. L'éducation est très soignée et générale. Les écoles publiques sont tenues à peu près comme les nôtres, j'entends sur le même principe. La plus grande partie de la population du Maryland, comme vous le savez, est catholique. Dans Baltimore seulement, il y a neuf églises catholiques. La cathédrale est un édifice renommé par ici. Pour ma part, ce n'est pas l'édifice que j'ai admiré le plus, mais c'est la perfection du chant et de la musique religieuse. A mon avis, les concerts de Mad. Bishop ne font pas une impression aussi forte que le chant des dames de la cathédrale de Baltimore. J'ai entendu exécuter une messe de Mozart et une de Beethoven; c'est à ravir jusqu'au ciel. La musique me paraît généralement très-bien cultivée; dans ces lieux-ci. L'éducation, que l'on reçoit dans les séminaires et dans les couvents catholiques de cette ville, est reconnue supérieure à celle reçue dans les autres institutions. Il y a eu tout dernièrement un grand nombre de conversions à l'église catholique dans Baltimore.... Vous m'excuserez; je ne suis pas un observateur assez minutieux, pour donner des détails bien intéressants; et d'ailleurs le temps me manque aujourd'hui pour en dire d'avantage. Tout à vous, R. B.

mais, vers la fin de 1818, cédant à l'esprit de révolution qui semblait être dans l'atmosphère de cette année, ils résolurent de transformer l'oligarchie sous laquelle ils vivaient en une vraie république. Un conseil, composé de dix-huit membres élus par le vote du peuple tout entier, fut désormais chargé du gouvernement, et un député a été envoyé récemment à la législature d'Albany, pour demander la reconnaissance du nouveau pouvoir par l'état de New-York. Cette demande souleva une grave question au point de vue constitutionnel: doit-elle venir de l'Exécutif ou de la Législature? Aucun précédent ne vient aider à résoudre la difficulté. La république Chippeway-Iroquoise de New-York nous rappelle un peu la petite république d'Andorre, qui existe dans les Pyrénées, sous la protection de la France et de l'Espagne. PRESSE.—La commission chargée de préparer la loi organique sur la presse, a choisi pour son président M. Corbon, et pour son secrétaire M. Pascal Duprat. Chaque membre a été appelé à émettre ses idées qui s'étaient produites dans les bureaux. On assure que les opinions ont été échangées sur cette double question: 1° Abolition du cautionnement, 2° Substitution de la responsabilité personnelle des rédacteurs à la responsabilité fictive des gérants. UN NAVIRE.—On écrit d'Es-enach, 2 janvier, au Journal de Francfort; "On dit que Louis Bonaparte a offert à Mme la duchesse d'Orléans l'appanage qu'elle recevait en France, et que la duchesse a accepté, accordant la moitié de la somme qui lui revient de l'année dernière aux blessés et aux familles des tués de février."

PROPOSITIONS.—Le comité des affaires étrangères est saisi d'une proposition de M. Francisque Bouvet relative à l'ouverture d'un congrès universel ayant pour but un désarmement proportionnel entre tous les états reconnus. Ce projet, pour lequel son auteur demande une discussion d'urgence, se base sur les entraves qu'apporte la guerre à la propagation de la prospérité publique, au libre exercice de la religion et de l'humanité. ACCIDENT.—Il y a deux jours, un monsieur et une dame, dont la tournée et la mise annonçaient la richesse et la frivolité, prenaient chacun une tasse de lait dans un café du boulevard. Il prit fantaisie à un élégant, un peu trop imprégné de champagne, de venir, le cigare à la bouche, lancer des bouffées de tabac sous le nez de la dame. Sans dire un seul mot, et avec le plus grand sang-froid, le mari, qui dans ce moment tenait sa tasse de lait, en jeta le contenu presque tout entier à la figure du jeune homme, en disant: "Ah! pardon, monsieur, c'est votre cigare que je voulais éteindre, il aurait pu mettre le feu au fichu de sa femme." En disant ces paroles, le mari se lève, prend le bras de sa femme et s'éloigne au milieu des éclats de rire des assistants et de la stupéfaction du drôles qui, revenu de sa surprise, se met à essayer tranquillement sa cravate et son habit.

NAISSANCE.

En cette ville, le 7, la Dame de l'hon. S. DeBaaujou, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Montréal, le 5, Jos. A. Tétrault, Eccl., de St. Pie, à Demoiselle Ellen McNamee de cette ville. A Chambly, le 1er du courant, William H. Bréhaud, Eccl., avocat et co-greffier de la cour de session, à Delte, Esther-Eliza, fille de feu G. M. Taylor, Eccl.

DECES.

A LaChenaie, le 5 du courant, Dame Elmire Christian dite St. Amour, épouse de M. Narcisse Mathieu, âgée de 17 ans et quelques mois.

AUX MUNICIPALITES

Bas Canada. SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE DE LA MINERVE: Extrait des parties les plus essentielles de l'union A. L. des Chemins, intitulé:

Acte pour faire réparer et changer les grands chemins et ponts dans cette province, etc."

QUOIQUE ces lois aient été rapportées, elles sont encore utiles et même nécessaires aux conseils municipaux, qui doivent connaître les dispositions de l'acte qui régit autrefois notre système de voirie. Cet ouvrage s'imprime actuellement par une municipalité de ce district qui en a demandé 300 copies. Si d'autres municipalités désirent s'en procurer, il est nécessaire d'écrire immédiatement, et de spécifier la quantité requise. Les prix est de £2 10s. la cent. S'adresser, sous le plus court délai possible, au bureau de la Minerve.—9 lev.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. VIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M. Le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 8 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., et à 2 heures P. M., et à 4 heures A. M., et à 8 heures A. M., et à 11 heures A. M., et à 3 heures, et arriveront à Longueuil à 4 P. M.

TARIF DES PASSAGERS. 1re Classe. 2de Classe. Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Belœil ou St. Hilaire, 2 6 1 3. Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe, 2 6 1 3. De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe, 2 6 1 3. De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, 2 6 1 3. De la station de St. Hyacinthe à celles de Belœil ou St. Hilaire, 2 6 1 3. De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, d'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles, 1 3 0 7 1/2.

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLennan et Wright, propriétaires d'Omibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traversée de fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en finissant par l'Hôtel Donegan, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous.

N. B.—Les paquets, bien adressés, seront transportés à délégers par le même voie, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids. Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on s'adresse respectivement aux tableaux de la Compagnie, qui contiennent tous les détails, et sont déposés aux différentes stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs. Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire.

FAITS DIVERS

VENEZUELA.—Des lettres de Caracas du 6 janvier nous apportent les nouvelles les plus graves du Venezuela. Le combat naval entre les forces de Paaz et de Monagas, dont le bruit avait couru, se trouve confirmé. La flotille insubmersible a perdu deux navires dans cet engagement et a dû chercher le nouveau un refuge dans l'intérieur du lac. Quelques jours après, le château San Carlos et la ville même de Maracaibo sont retombés aux mains du gouvernement. Les insurgés ne sont plus par conséquent maître sur la côte. On prétend néanmoins qu'ils sont encore en état de soutenir la lutte.

UNE REPUBLIQUE IMMENSE.—Un fait assez singulier se présente en ce moment dans l'état de New-York. Les Indiens Seneca et les d'Abis des 110 peuples, qui forment jadis la formidable confédération des Cinq Nations, occupent sur les bords de l'Alleghany, dans le comté de Catawaga, une belle réserve; c'est un territoire qui leur appartient, où ils sont soumis à leurs lois, où ils conservent leurs coutumes et leurs mœurs. Ils avaient été, jusque dans ces dernières années, gouvernés par des chefs pris dans chacune des deux races;

AVIS.

Des Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général...

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de CHAPELEAU & LAMOTHE est dissoute à dater de ce jour.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. J. M. LAMOTHE.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles...

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes est complète l'année 1848.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS,

Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2c. fd. de plus des retardataires.—15 Déc.

REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Plon, A. N. Morin, Ph. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Paichaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Paton, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doure et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux pastres par volumes de 354 pages.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Boizard—N. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Charrier—Dlle Odile Charrier—Chevalier de Lorinier—Joseph Caenon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Gagné—A. J. Ginguet—P. Huet—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phélan—O. Peltier—Ls. Plumondon—Léon Poiré—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo S. Raymond—A. S. Souland—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les moeurs les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et se vendra pas plus chère que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EX DÉTAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au sud par son site et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 13 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de chauffage, du chauffage et de la lumière par l'année, est de \$25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent \$5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de \$2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de \$1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGE MACDONELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hinckels, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beauvieux, Joseph Bourrel, B. Mulholland, Edwin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

CETTE BANQUE est établie par les présentes que cette Institution valera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits, le ou après le premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 1/2 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oumet, érr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5c-1c.

GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Mineur. Montréal, 22 sept. 1848

GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coum des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son éta blissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

- LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Table with 2 columns: Description of ad space and Price. Includes rows for six lines, ten lines, and various insertion rates.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne, MM. FABRE & Cie., libraires VAL. GUILLET, érr. N. P. M. D. MARTINEAU, érr. V. M. F. PILOTE, érr. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET et JOS. CHAPELAIN, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.